

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 25 Septembre 2009

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/09

OBJET : Transfert dans le patrimoine départemental des terrains acquis par l'Etat en vue de l'aménagement des routes transférées en application de la loi du 13 août 2004 (ex RN 4 à Pontault-Combault).

- Canton de Pontault-Combault.

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport est relatif au transfert dans le patrimoine départemental des terrains acquis par l'Etat en vue de l'aménagement des routes transférées en application de la loi du 13 août 2004, s'agissant plus particulièrement de l'ex RN 4 à Pontault-Combault (devenue la RD 604).</p>

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit dans son article 18 III qu'à l'exception des routes répondant aux critères prévus à l'article L 121.1 du code de la voirie routière, les routes classées dans le domaine public national à la date de la publication de la loi, ainsi que leurs dépendances et accessoires, sont transférées dans le domaine public routier départemental.

L'arrêté préfectoral n° 05 BCIA-66 du 20 décembre 2005 a constaté le transfert au Département de Seine-et-Marne de routes nationales d'intérêt local et du domaine public affecté à la circulation routière, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le 5^{ème} alinéa de l'article 18 III de la loi citée ci-dessus énonce que les terrains acquis par l'Etat en vue de l'aménagement des routes transférées sont cédés gratuitement au Département. Sur le fondement de ces dispositions, l'Etat nous propose le transfert de propriété dans le patrimoine du Département de plusieurs parcelles situées sur le territoire de la commune de Pontault-Combault, dont la liste figure en annexe au présent rapport, représentant une superficie de 7 ha 68 a 23 c.

Afin de permettre le transfert effectif de ces terrains qui sera concrétisé par un acte dressé par les services de France Domaine, je vous remercie, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/09 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. BERQUIER
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 25 Septembre 2009

OBJET : Transfert dans le patrimoine départemental des terrains acquis par l'Etat en vue de l'aménagement des routes transférées en application de la loi du 13 août 2004 (ex RN 4 à Pontault-Combault).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession à titre gratuit au profit du Département de 24 parcelles situées sur le territoire de la commune de Pontault-Combault, dont la liste est annexée à la présente décision, et ce en application de l'article 18 III de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte de transfert établi par France Domaine ainsi que tous documents nécessaires au transfert de propriété.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

références cadastrales		Lieudit, adresse	contenance
section	numéro		
D	17	La tête de buis	0ha 93a 93ca
D	18	La tête de buis	0ha 43a 10ca
D	19	La tête de buis	1ha 71a 60ca
D	23	La tête de buis	0ha 18a 83ca
D	61	Le pavé de Pontault	0ha 55a 70ca
D	856	Le pavé de Pontault	0ha 03a 74ca
D	859	Le pavé de Pontault	0ha 05a 53ca
D	867	Le pavé de Pontault	0ha 01a 30ca
D	868	Le pavé de Pontault	0ha 075a 35ca
D	882	Rue de la louvetière	0ha 06a 60ca
D	886	La tête de buis	0ha 02a 20ca
D	889	La tête de buis	0ha 23a 60ca
D	890	La tête de buis	0ha 57a 60ca
D	893	Petite pièce	0ha 03a 94ca
D	895	Petite pièce	0ha 04a 00ca
D	896	Petite pièce	0ha 14a 00ca
D	913	La tête de buis	0ha 03a 60ca
D	2123	Le pavé de Pontault	0ha 39a 33ca
D	2126	Petite pièce	0ha 45a 05ca
D	2437	La tête de buis	0ha 02a 15ca
D	2440	La tête de buis	0ha 76a 54ca
D	2441	La tête de buis	0ha 16a 71ca
D	2443	La tête de buis	0ha 02a 55ca
D	2445	La tête de buis	0ha 01a 28ca

